

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2026-A-063 portant désignation des représentants du des collectivités et établissements publics au sein du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du CDG34

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6 ;

VU la délibération n°2026-D-042 fixant la composition du Comité Social Territorial (CST), de la formation spécialisée (F3SCT), maintien du paritarisme et recueil du vote des représentants de l'administration ;

CONSIDERANT que la délibération n°2026-D-042 fixe le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 10 titulaires et 10 suppléants ;

ARRETE

Article 1er : Sont désignés en qualité de membre du collège des représentants des collectivités et des établissements publics au sein du CST du CDG34 les élus suivants :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Vincent GAUDY Maire de Florensac	Lionel PUCHE Maire de Tourbes
Yves ROBIN Maire du Pujol-sur-Orb	Jean-Claude CROS Maire de La Boissière
Jean BLANQUEFORT Maire de Roujan	André ARROUCHE Maire de Saint-Pons de Thomières
Béatrice FERNANDO Maire de Plaissan	Alain CARALP Maire de Colombiers
Isabelle DE MONTGOLFIER Maire de Saussines	Denis DEVRIENDT Maire de Montbazin
Anne-Marie FABRE Maire de Saint-Jean de la Blaquière	Josian RIBES Maire de Montbazin
Hélène GASTAND Maire de Soubès	Hélène HERRADA Adjointe au maire de Causse de la Selle
Hélène TETELIN	Nolwenn MILLET PION

Adjointe au maire de Saint-Chinian	Maire de Félines-Minervois
Stéphane MONTAGNE Maire de Creissan	Véronique NEIL Maire de Pouzols
Jacqueline GRANIER Maire de La Salvetat sur Agout	Rezki KEMMOUN Adjoint au Maire du Bousquet d'Orb

Article 2 : Monsieur Vincent GAUDY, Maire de Florensac et troisième vice-président du CDG34 assurera la présidence du CST.

Article 3 : L'arrêté n°2020_A_074 en date du 10 novembre 2020 portant composition du comité technique est abrogé.

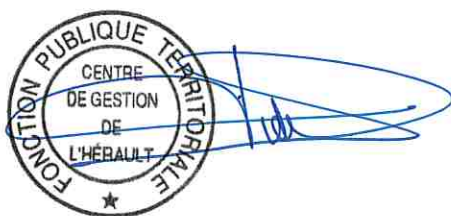
Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au représentant de l'Etat et à l'agent comptable du CDG 34.

Article 5 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier,

Le 15/07/2026,

Le Président du CDG34,



Philippe VIDAL.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/07/2026 et de sa publication le 15/07/2026.